

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 130 du 11 février 1050 :

n° 130

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

### TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent ont droit; à l'indemnité de charges de faanille : 1425 Houmad Moussa, 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 30 janvier 1950. 2102. Otban Soulieman, 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 10 janvier 1950. 2140. Ahmed Chireh, 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 19 novembre 1949.